



INSCRIPTIONS AU TARIF DE LA CARTE DE 10 SEANCES

Cher(e) Cavalier(e),

Veillez trouver ci joint le dossier d'inscription à l'Ecole d'Equitation du Domaine de Combelles pour la future saison.

➤ Vous avez opté pour la Formule **CARTE 10 SEANCES**.

Aussi, vous trouverez ci-joint les informations pour finaliser votre inscription (tarifs, mode de règlements acceptés, Certif Médical+Auto parentale, Infos Diverses ...)
veillez également compléter et signer les annexes ci-joint, à retourner sous 20 jours maximum au :
 Domaine de Combelles – Inscriptions– 12000 LE MONASTERE

*En Bref, quelques rappels utiles
 pour faciliter votre inscription*

En fonction de votre choix tarifaire, (Séances, Cartes 5h, Cartes 10h ou Forfait Annuel) vous devrez compléter un dossier d'inscription.

Dans la mesure où **vous optez pour une Carte 10 séances ou un Forfait, l'Adhésion au Club devient obligatoire**. Cette adhésion comprend pour tous les cavaliers une cotisation annuelle + une licence pratiquant « Fédération Française d'Equitation » pour la saison qui débute.
 La licence comprend une assurance complémentaire cavalier.

* **Tarifs Adhésion Club** : (ordre de règlement : Club Hippique Combelles)

<i>Baby-Poney (4/6 ans)</i>	<i>Poney</i>	<i>Junior Cheval (-18 ans)</i>	<i>Sénior Cheval (+18ans)</i>
37,00 €	53,00 €	70,00 €	81,00 €

<i>5ème Catégorie Club</i>	<i>Amateur 4 et 3</i>	<i>Pro 2 et Pro 1</i>
0,00 €	+80,00 €	+330,00 €

* **Licence Compétition*** : Pour les Cavaliers confirmés pratiquant l'équitation en compétition, veuillez trouver les tarifs ci-joint de la licence compétition de votre choix (tarif à rajouter à l'adhésion)

* **Afin de valider votre demande de licence Compétition, vous devez nous faire parvenir dès le 1^{er} septembre de la saison en cours un Certificat Médical de moins de 3 mois indiquant que vous êtes apte à la pratique de l'équitation en compétition ainsi qu'une Autorisation Parentale stipulant les mêmes éléments (uniquement pour les mineurs)**

* **Pièces à fournir lors de l'inscription**

<i>Choix Tarifaire</i>	<i>Séances et Cartes 5h</i>	<i>Carte 10h</i>	<i>Forfait Annuel</i>
<i>Pièces à fournir</i>	- Règlement des séances	- Règlement des séances - Règlement de l'Adhésion 2 règlements car 2 ordres différents	- RIB ou RIP (relevé d'identité bancaire ou postal) - Règlement de l'Adhésion 2 règlements car 2 ordres différents

Domaine de Combelles - 12 000 LE MONASTERE
 Tél : 05 65 77 30 00 *** Fax : 05 65 78 08 33

Email : combelles@wanadoo.fr *** Site Internet : www.combelles.com

- Pour les cavaliers appartenant au **Comité d'Entreprise Bosch**, vous devez vous munir de **feuilles vertes** :

Choix Tarifaire	Séances et Cartes 5h	Carte 10h	Forfait Annuel
Nbre de feuilles vertes à fournir	1	2	3

- **Modes de Règlements Acceptés** :

Attention à l'ordre des règlements	Ordre
Adhésion (cotisation+licence pratiquant) & Licence Compétition	Club Hippique Combelles <i>Chèque – Espèces – Bons /MSA - chèqu'ados CG12 - « Feuilles Vertes CE Bosch » - Coupons sport ANCV</i>
Séances Equestres (séances, Cartes 5h+10h, Forfaits*)	SEM du Grand Rodez <i>Chèque – Espèces – Chèques Vacances Coupons sport ANCV - chèqu'ados CG12 - « Feuilles Vertes CE Bosch », Bons MSA et Prélèvements (forfait/pensions uniuq.)</i>

*A noter que les **forfaits** ou **les pensions** se règlent soit **par prélèvement automatique ou par un règlement unique** comprenant la globalité de la somme due pour la période prise en compte.

** en cours de validité



n° adhérent FFE : 1200001

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE EQUESTRE EN COMPETITION

Je soussigné(e)

Docteur en Médecine, exerçant à

Certifie avoir examiné, né(e) le.....

Et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre - indiquant la pratique équestre, et apte à la compétition s'il y a lieu.

Fait à le200

Signature et Tampon du Médecin.

Autorisation Parentale

(à remplir si le cavalier est encore mineur).

Je soussigné **Mr/Mme**

Demeurant à

déclare demander la validation sportive de la licence 200 à la Fédération Française des

Sports Equestres, pour le cavalier,

dont je suis le représentant légal.

Fait à Rodez-Combelles, le

« Pour servir et valoir ce que de droit. »

Signature



Adhésion CHC 2011/2012
(= Cotisation + Licence FFE 2012)

- Baby-Poney (4/6 ans) : 37 €
- Poney (6/12 ans) : 53 €
- Cheval -18 ans : 70 €
- Cheval +18 ans : 81 €

(Compét Club : 0€ - Ama : 80 € - Pro : 330 €)

TARIFS

Instruction et Encadrement sur Site

Tarifs Ecole d'Equitation pour la période du 01/09/2011 au 31/08/2012.
Les tarifs s'appliquent à tous les pratiquants sur le site, membres ou non d'une association.

① Seuls les membres d'une Association Agréée par la SEM du Grand Rodez peuvent bénéficier du tarif forfaitaire mensuel et de la Carte 10 séances.

ENGAGEMENTS

	sur 10 mois				sur 12 mois			
	1 séance	1 séance d'1,5 heures (01€ uniquement)	Carte de 5 séances	Carte de 10 séances ①	Forfait mensuel 10 mois mini 1h/semaine ①	Forfait mensuel 10 mois mini 2h/semaine ①	Forfait mensuel 10 mois mini 3h/semaine ①	Forfait Propriétaire Illimité ①
DECOUVERTES (1/2 heure)	7,00 €		28,00 € <small>5,60</small>	50,00 € <small>5,00</small>				
BABY-PONEY (-4 ans) & Cours de Voltige (1 heure)	13,00 €		45,00 € <small>9,00</small>	68,00 € <small>6,80</small>				
PONEY (1 heure)	16,00 €	22,00 €	69,00 € <small>13,80</small>	111,00 € <small>11,10</small>	44,00 € <small>10,17</small>	73,00 € <small>8,43</small>	88,00 € <small>6,78</small>	
JUNIOR CHEVAL -16 ans (1 heure)	22,00 €	30,00 €	96,00 € <small>19,20</small>	155,00 € <small>15,50</small>	60,00 € <small>13,88</small>	92,00 € <small>10,83</small>	120,00 € <small>9,24</small>	
SENIOR (1 heure)	25,00 €	33,00 €	106,00 € <small>21,20</small>	185,00 € <small>18,50</small>	74,00 € <small>17,00</small>	109,00 € <small>12,50</small>	147,00 € <small>11,32</small>	
Propriétaire Interne INSTRUCTION (1 heure)	13,00 €		61,00 € <small>12,20</small>	111,00 € <small>11,10</small>	47,00 € <small>10,85</small>	78,00 € <small>8,00</small>		84,00 €
Propriétaire externe INSTALLATIONS (1 heure)	12,00 €		41,00 € <small>8,20</small>	61,00 € <small>6,10</small>	25,00 € <small>5,77</small>	33,00 € <small>3,81</small>	40,00 € <small>3,08</small>	

AVANTAGES FAMILIAUX RESERVES UNIQUEMENT AUX ADHERENTS D'UNE ASSOCIATION AGREEE PAR LA SEM DU GRAND RODEZ :
Remise de 10 % pour la 2ème personne.
Remise de 20 % pour la 3ème et 4ème personne
5ème personne gratuite

TVA à 5,5%

REMISE PRIVILEGE « CARTE PASS » : -15% sur votre Première Carte de 5 ou 10h (sur présentation de la Carte Pass uniquement)
Remises non cumulables

DOMAINE DE COMBELLES - 12 000 LE MONASTERE - Tel : 05 65 77 30 00
Fax : 05 65 78 08 33 - email : combelles@wanadoo.fr - www.combelles.com

➤ Règlements à Fournir :

PAIEMENT DU FORFAIT MENSUEL

- un règlement de LA CARTE DE 10 SEANCES (par chèque, Chèques-Vacances ou espèces) (à l'ordre : SEM du Grand Rodez)
- ou
- Une Feuille Verte pour les Salariés R. BOSCH

PAIEMENT DE L'ADHESION AU CLUB

- ou
- un chèque de00 € à l'ordre de la Club Hippique Combelles
- une Feuille Verte pour les Salariés R. BOSCH (Adhésion Saison Club = Cotisation CHC+Licence FFE)

Rappel Tarifs Adhésion Club : Baby-Poney (4/6ans) : 37€ *** Poney (>6/12 ans) : 53 €
Junior cheval (12/17 ans) : 70 € *** Sénior Cheval (>= 18 ans) : 81 €

2 règlements distincts car 2 ordres différents

➤ Tous ces Documents ci-dessous sont :

- à Lire, Compléter, Signer,
- à Retourner sous 20 jours à Domaine de Combelles – Inscriptions
12000 LE MONASTERE, accompagné des Règlements demandés.



FICHE DU CAVALIER

Nom : _____ Prénom : _____
Date et lieu de naissance : _____ N° Licence : _____
Adresse : _____

e-mail : _____

Tél. Domicile : _____ Tél. Bureau : _____ Tél. Portable : _____

Pour les mineurs, Nom du représentant légal : _____

Adresse (si différente de celle du cavalier) : _____

Tél Domicile : _____ Tél. Bureau : _____

Saison Equestre 20 /20 (partie réservée à l'administration)

Séances équestres : **Formule Cheval *** Formule Poney *** Formule Baby-Poney**

Niveau Equestre : BP1 / BP2 / Dbt / G1 / G2 /G3 / G4 /G5 / G6 / G7 / Compét. 5^{ème} Cat / Compét. 4/3/2^{ème}
(Entourer la bonne mention)

Horaire(s) choisi(s) pour la (les) reprise(s) : _____

Régime choisi : * Le choix d'une Carte 10h ou d'un forfait implique l'obligation d'adhérer au Club et à la FFE.

Séance / Carte 5h / Carte 10h* / Forfait 1h* / Forfait 2h* / Forfait 3h* / Forfait Prop* / Autre* : _____

(Entourer la bonne mention)

N° Licence de pratiquant : _____

Niveau licence compétition : _____

Licence: Payée le _____

Cotisation Baby-Poney / Poney / Cheval : _____

Propriétaire : OUI – NON *** Si oui, en pension au club ? ou autre forme de pension ? _____

Observations diverses : _____

Je soussigné, Mr. Mme

autorise la SEM DU GRAND RODEZ

à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident survenu au cavalier ci-dessus désigné (transport du blessé, hospitalisation etc).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement concernant le paiement forfaitaire des activités d'instruction

du Domaine de Combelles (si j'ai opté pour celui-ci) ainsi que l'extrait du règlement intérieur cavalier qu'y m'ont été remis ce jour en main propre lors de l'inscription.

Je m'engage à prévenir de mes absences à mes reprises hebdomadaires au moins 24h à l'avance, grâce aux différents

moyens de communication mis à disposition par le club. (classeur d'absence dans selleries, téléphone, messagerie, accueil...).

Je sais qu'en cas d'absence non avertie, mon heure sera définitivement perdue.

Concernant vos inscriptions sur les différentes animations proposées par le club (hors reprises hebdomadaires), les Dimanches, jours fériés

ou vacances scolaires, il est rappelé qu'en cas d'absence non avertie 48h au préalable, il vous sera automatiquement décompté 1 séance sur votre Carte ou votre Forfait.

Il est également rappelé que toutes les séances réglées (Ticket 1h/Cartes 5h ou 10h et Forfaits) doit être obligatoirement effectuées avant le 31 Août de l'année en cours, sinon elles sont définitivement perdues et ne peuvent être reconduites la saison suivante.

Fait à Combelles, le

20

Signature



BIENVENUE à l'école d'équitation du Domaine de Combelles

L'Ecole d'Equitation fonctionne chaque saison de début septembre à fin juin, sans interruption pendant les Vacances Scolaires et Jours Fériés à l'exception des jours de Noël et 1er de l'an. Donc, pensez impérativement à prévenir de vos absences, pour ne pas perdre votre séance !!!



Reprise des Cours :
Lundi 05 sept 2011

Fin de Saison :
Samedi 30 Juin 2012

Quelques rappels utiles...

EQUIPEMENT EQUESTRE RECOMMANDE ou OBLIGATOIRE et REGLES ELEMENTAIRES DE SECURITE

Pour toute pratique équestre, le Casque (aux normes en vigueur), des bottes ou mini-chaps sont obligatoires ; la cravache, les gants, les éperons, les guêtres, le sac de pansage avec brosse et le cure-pied sont nécessaires à partir du galop 4, (**Chaussures à lacets, Tongues, Shorts et Jean's Interdits**).

Pour les cavaliers débutants ou non confirmés, la Bombe, les affaires de pansage et la cravache peuvent être fournis par le club.

Le port du protège-dos est obligatoire pour tout entraînement sur le cross et peut-être utilisé à votre discrétion dans toutes les autres disciplines.

Il est formellement interdit de monter à plusieurs sur un cheval ou poney ; Il est strictement interdit de courir et de chahuter dans les écuries intérieures.

Il est important de respecter toutes les règles élémentaires de sécurité du cavalier à l'approche du cheval ou du poney ainsi que les consignes prodiguées par les enseignants et autres personnels habilités.

QUELQUES RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES

- Se présenter dans la sellerie une demi-heure avant votre séance, prendre connaissance du cheval ou poney attribué et le préparer.
- Prévoir un ¼ d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture.
- une heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant et représente environ 45 min de pratique. Pour les enfants de moins de 6 ans, la séance est composée d'environ une moitié de pratique + une moitié d'approche du poney avec l'enseignant.
- Interdiction formelle de fumer autour et dans les écuries ainsi que dans l'enceinte du Domaine.
- Merci d'utiliser les parkings pour garer les véhicules. Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant ou dans les boxes. Le Domaine de Combelles se dégage de toute responsabilité en cas de vols.

MODES DE REGLEMENTS POSSIBLES

- Licences + Cotisations à l'ordre « CHC – Club Hippique Combelles » : Espèces, Chèques et Bons Pass-Loisir CAF/MSA uniquement
 - Séances Equestres à l'ordre « SEM du Grand Rodez » : Espèces, Chèques Vacances, Prélèvements (RIB pour Forfait et Pension)
- Les Cavaliers appartenant au Comité d'Entreprise « BOSCH » : peuvent régler les cours (Tickets, Cartes ou Forfaits) ainsi que l'adhésion avec des feuilles Vertes du C.E. Pour les cavaliers ayant opté pour un forfait, il faut se présenter à l'inscription avec 3 feuilles vertes « Bosch », pour une Carte de 10h, 2 feuilles vertes et pour une carte de 5h ou 1 séance ou 1 stage, 1 feuille verte. Vos feuilles vertes doivent être impérativement signées.

ABSENCES

- En Reprises : Quelque soit le mode de décompte de vos séances (Tickets, Cartes 5 ou 10h, Forfaits mensuels), il est obligatoire de prévenir de ses absences aux reprises hebdomadaires au moins 24h à l'avance, grâce aux différents moyens de communication mis à disposition par le club. (classier d'absence dans selleries, téléphone, messagerie, e-mail, accueil...).

En cas d'absence non avertie, l'heure sera définitivement perdue, les leçons non décommandées dans les délais restent dues.

Aux diverses Animations : Concernant les inscriptions sur les différentes animations proposées par le club (hors reprises hebdomadaires), les dimanches, jours fériés ou vacances scolaires, il est rappelé qu'en cas d'absence non avertie 48h au préalable, il vous sera automatiquement décompté 1 séance sur votre Carte ou votre Forfait.

En cas d'absence non avertie, l'heure sera définitivement perdue, les leçons ou stages non décommandées dans les délais restent dues.

Nous rappelons que nous assurons normalement toutes les reprises pendant chaque Vacances Scolaires et Jours Fériés à l'exception des jours des 24+25 Décembre et 31 Décembre+1er Janvier.

Ecole le Mercredi : SI VOUS AVEZ ECOLE EXCEPTIONNELLEMENT UN MERCREDI, IL EST IMPERATIF DE NOUS EN AVERTIR AU MOINS 72H AU PREALABLE AFIN DE PRENDRE NOS DISPOSITIONS (Planning des Equipes – Sortie des Chevaux et Poneys...).

TOUS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (Ecoles-Collèges-Lycées /// Public-Privé) NE FONCTIONNENT PAS DE FACON IDENTIQUE...

RATTRAPAGES :

Les cavaliers possédant un forfait mensuel ont la possibilité de rattraper les séances non effectuées. *(dans le cas où les absences sont excusées conformément au règlement intérieur.*

① **Quand les rattraper ?** Afin d'éviter un cumul trop important de séances à rattraper, deux remises à zéro seront effectuées annuellement.

Les Rattrapages de ces séances,

- pour la période courant du 1^{er} septembre au 31 Mars seront à solder au 30 Avril.
- pour la période courant du 1^{er} Avril au 30 Juin, seront à solder au 31 Août.

Au delà de ces dates butoirs, ces séances seront définitivement perdues.

② **Comment les rattraper ?** Le club met à votre disposition plusieurs systèmes pour rattraper ces séances, à savoir :

* Des séances de rattrapages ou Animations spécifiques proposées certains week-ends ou durant les vacances scolaires

(cf planning des animations trimestriels-sur réservation au préalable, sous réserve de disponibilité)

* Rattrapages dans d'autres reprises hebdomadaires de même niveau : (sur réservation, dans la mesure de nos disponibilités)

* Sur des Balades 1h ou 2h proposées sur le planning d'animation trimestriel (sur réservation au préalable et si crédit d'heure suffisant)

* Sur l'équitation libre (location de chevaux ou poneys***) : sur réservation au préalable, dans la mesure de nos disponibilités et avis favorable des enseignants obligatoire)

* Rattrapages sur les Séances Equestres durant l'Été ① (Juillet/Août) : Tous les jours, du lundi au vendredi, des séances équestres de tout niveau vous sont proposées (Balades, Reprises) – Sur Réservation au préalable (05/65/77/30/01) et dans la limite de nos disponibilités.

① **Rappel :** Vous ne pouvez prétendre à rattraper l'été que les séances non effectuées et dont les absences ont été excusées entre le 1^{er} Avril et le 30 Juin de l'année en cours. (cf Règlement ci-dessus). Seules les animations indiquées ci-dessus peuvent prétendre à rattrapages.

VOS SEANCES : Périodicité, Tarifs, Validité...

- L'école d'équitation fonctionne chaque saison de début septembre à Fin Juin, sans interruption, à l'exception du Jour de Noël (25 Décembre) et du Jour de l'An (1^{er} Janvier).

- Les cours sont maintenus tout au long de l'année même les Jours Fériés, les Vacances scolaires (tousaint, Noël, Février et Pâques)

- De façon exceptionnelle, le Centre Equestre se réserve le droit d'annuler, ou reporter une séance. Dans ce cas vous en serez averti au préalable.

- Notre établissement ne fait pas de crédit, que toutes vos séances commandées doivent être systématiquement réglées avant toute nouvelle consommation.

- L'établissement « SEM du Grand Rodez », Gestionnaire du Domaine de Combelles et de ses Activités Equestres ne procédera à aucun remboursement de séances équestres payées et non effectuées, sauf cas de force majeure justifié et validé par la Direction de la SEM du Grand Rodez.

- Toutes vos séances réglées (ticket 1h, Cartes 5h ou 10h et Forfaits) doivent être obligatoirement effectuées avant le 31 Août de la saison équestre en cours, sinon elles sont définitivement perdues et ne peuvent être reconduites la saison suivante.

- Le Choix d'une Carte 10 séances ou d'un Forfait engendre obligatoirement l'Adhésion au Club « CHC – Club Hippique Combelles » comprenant : une cotisation annuelle «club» et une licence fédérale «Fédération Française d'Équitation».

SORTIES EN COMPETITION

- Pour les cavaliers propriétaires, l'encadrement par les enseignants du site, lors des sorties en compétitions décidées par l'établissement, est compris dans votre forfait propriétaire. Cependant, si vous ne possédez pas ce forfait spécifique, ou que vous êtes un cavalier non propriétaire, tout encadrement en compétition vous sera facturé au tarif en vigueur.

- Toute sortie en compétition nécessite l'obligation de posséder une licence de compétition dont la durée de validité n'est pas expirée.

LICENCES FEDERALES – ASSURANCES - PASSAGE ET VALIDATION D'EXAMEN

- La SEM du Grand Rodez, gestionnaire du Domaine de Combelles, est couverte par une assurance Responsabilité Civile (R.C.)* pour toute activité équestre encadrée. Elle possède désormais une extension de garantie pour les cavaliers de passage non licenciés limité à 7 séances d'équitation maximum.

Les pratiquants réguliers (choix tarifaire : carte de 10h ou forfait), doivent adhérer à une des associations affiliées à la FFE agréés par la SEM du Grand Rodez, afin d'obtenir la licence de pratiquant à l'année. Il est vivement recommandé pour les pratiquants occasionnels (cavaliers à la séance, carte 5h ou stages vacances, groupes divers) de prendre une carte vacances FFE (validité de 1 mois renouvelable) ou de vérifier que votre assurance personnelle vous couvre en cas d'accident. Les garanties inclusent dans l'Assurance de votre licence fédérale restent cependant limitées. Vous pouvez également étendre votre garantie, à votre discrétion : en souscrivant des extensions à la Licence Pratiquant FFE (Renseignements à l'Accueil du Centre Equestre) ou par tout moyen à votre convenance

- Le passage d'un examen équestre (Galop) nécessite l'obligation pour le cavalier : 1) de posséder auparavant une licence fédérale dont la durée de validité n'est pas expirée, 2) d'avoir réussi et validé le Galop précédent.

REGLEMENT CONCERNANT LE PAIEMENT FORFAITAIRE DES ACTIVITES EQUESTRES DU DOMAINE DE COMBELLES

Le Choix du « Forfait » est particulièrement avantageux pour les cavaliers assidus.

Règles de Fonctionnement du Forfait :

* Tout forfait ne peut être souscrit que si le cavalier est adhérent d'une association agréée par la SEM du Grand Rodez.

* Le forfait peut être souscrit pour 10 mois, avant le 10 Septembre... pour 9 mois, avant le 1^{er} octobre...

pour 8 mois, avant le 1^{er} Novembre, ou pour 7 mois, avant le 1^{er} Décembre... Par ailleurs, aucun forfait ne pourra être souscrit après le 1^{er} Décembre.

* Le Forfait est un engagement qui s'étend de la date d'inscription, (qui est obligatoirement antérieure au 01 Décembre), au 30 Juin. Donc, sauf cas de Force Majeure justifié par une demande écrite, adressée au Directeur du Domaine de Combelles, accompagnée d'un document attestant de l'incapacité du Cavalier à pratiquer l'équitation (Certif.Médical, Attest. de Déménagement hors département ...), le forfait et son prélèvement ne pourront être annulés avant l'échéance du 30 Juin.

* En cas d'annulation justifiée en cours d'année du virement permanent, les séances non consommées, ne pourront être rattrapées après le 30 du mois couvert par le dernier versement et tout mois engagé reste dû. (cachet de la poste faisant foi)

Son Paiement peut se faire :

- Mensuellement, sous réserve de signer une demande de prélèvement automatique et de joindre un RIB, au bénéfice de la SEM du Grand Rodez.

- Pour la période qui reste à couvrir, entre la date de l'inscription (avant le 01 Décembre) et le 30 Juin.

(Cette somme sera alors versée dans son intégralité avant la première séance de la période considérée.)

* Aucun autre Mode de Paiement ne sera Accepté. En cas de Rejet de Prélèvement, les frais bancaires seraient alors refacturés au client.

Validité et Rattrapage des Séances :

- Les séances non consommées pourront être récupérées sur rendez-vous, dans les reprises de même niveau, ou dans les animations spécialement organisées, si les absences sont excusées au moins 24 heures au préalable.

- Afin d'éviter un cumul trop important de séances à rattraper, deux remises à zéro seront effectuées annuellement.

Ainsi, les Rattrapages de ces séances,

* pour la période courant du 1^{er} septembre au 31 Mars seront à solder au 30 Avril.

* pour la période courant du 1^{er} Avril au 30 Juin, seront à solder au 31 Août.

Au delà de ces dates butoirs, ces séances seront définitivement perdues. Ces séances ne pourront être déduites des Stages.

A Combelles, le :

Signature du Client,

« lu & approuvé »